

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 21 août 2006 portant ouverture d'examens professionnels d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (session 2007)

NOR : FPPT0600040A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 21 août 2006, des examens professionnels d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, session 2007, sont organisés par les délégations régionales Alsace-Moselle, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Grenoble, Rhône-Alpes Lyon, première couronne, grande couronne, Réunion et Martinique du Centre national de la fonction publique territoriale.

Les épreuves se dérouleront à compter du 15 janvier 2007.

Les demandes d'inscription doivent être impérativement effectuées sur les formulaires du Centre national de la fonction publique territoriale, disponibles dans toutes les délégations régionales. Le retrait des dossiers de candidature est fixé entre le lundi 16 octobre et le vendredi 10 novembre 2006, dernier délai. Ces dossiers pourront être retirés soit directement dans l'une des délégations régionales du Centre national de la fonction publique territoriale, soit par demande adressée par voie postale, au plus tard le vendredi 10 novembre 2006 (le cachet de la poste faisant foi), et accompagnée d'une enveloppe grand format, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes environ.

Les dossiers d'inscription peuvent également être téléchargés sur le site internet du Centre national de la fonction publique territoriale (<http://www.cnfpt.fr>), du lundi 16 octobre au vendredi 10 novembre 2006.

Ces dossiers devront être soit déposés (avant 17 heures), soit postés à l'adresse de la délégation régionale organisatrice, au plus tard le vendredi 17 novembre 2006, date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats sont invités à déposer leur dossier d'inscription auprès de la délégation régionale proche de leur résidence administrative.

La liste des délégations régionales dans lesquelles peuvent être retirés les dossiers est établie comme suit :

Délégations régionales du Centre national de la fonction publique territoriale :

Alsace-Moselle : 5, rue des Récollets, BP 4093, 57040 Metz Cedex 1.

Aquitaine : 71, allée Jean-Giono, 33075 Bordeaux Cedex.

Auvergne : 23, place Delille, BP 397, 63011 Clermont-Ferrand Cedex 1.

Bourgogne : 33, rue de Montmuzard, BP 37904, 21079 Dijon Cedex.

Bretagne : 2 D, allée Jacques-Frimot, CS 71104, 35011 Rennes Cedex.

Centre : 6, rue de l'Abreuvoir, BP 33, 45015 Orléans Cedex 1.

Champagne-Ardenne : 1, esplanade Lucien-Péchart, BP 3046, 10012 Troyes Cedex.

Corse : 57, avenue de Verdun, route du Salario, 20000 Ajaccio.

Franche-Comté : 3 bis, rue Bouulloche, BP 2087, 25051 Besançon Cedex.

Languedoc-Roussillon : parc Euromédecine, 337, rue des Apothicaires, 34196 Montpellier Cedex 5.

Limousin : Chéops 87, 55, rue de l'Ancienne-Ecole-Normale-d'Instituteurs, BP 339, 87009 Limoges Cedex.

Lorraine : 36, rue de Beaugard, BP 23604, 54016 Nancy Cedex.

Midi-Pyrénées : 9, rue Alex-Coutet, BP 82312, 31023 Toulouse Cedex.

Nord - Pas-de-Calais : 10, rue de Meurein, BP 2020, 59012 Lille Cedex.

Basse-Normandie : CITIS, 17, avenue de Cambridge, 14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex.

Haute-Normandie : 20, quai Gaston-Boulet, BP 4072, 76022 Rouen Cedex.

Pays de la Loire : 60, boulevard Victor-Beaussier, BP 40205, 49002 Angers Cedex 1.

Picardie : 16, square Friant, Les Quatre-Chênes, 80011 Amiens Cedex 01.

Poitou-Charentes : 13, rue Saint-Hilaire, BP 384, 86010 Poitiers Cedex.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Le Mansard, bâtiment C 1, place Martin-Luther-King, 13097 Aix-en-Provence Cedex 2.

Rhône-Alpes - Grenoble : domaine universitaire, 440, rue des Universités, BP 51, 38402 Saint-Martin-d'Hères Cedex.

Rhône-Alpes - Lyon : 18, rue Edmond-Locard, 69322 Lyon Cedex 5.

Première couronne : 145, rue Jean-Lolive, 93695 Pantin Cedex.

Grande couronne : quartier des Chênes, 7, rue Emile-et-Charles-Pathé, 78048 Guyancourt Cedex.

Martinique (Martinique, Guadeloupe, Guyane) : maison des collectivités territoriales, ZAC Etang Z'abricots, BP 674, 97264 Fort-de-France Cedex.

Réunion : 4, rue Camille-Vergoz, BP 822, 97476 Saint-Denis-de-la-Réunion Cedex.

Les candidats pourront s'inscrire dans l'une des disciplines suivantes :

Disciplines ouvertes aux examens professionnels d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (session 2007) :

Piano.

Violon.

Alto.

Violoncelle.

Contrebasse.

Flûte traversière.

Hautbois.

Saxophone.

Basson.

Clarinette.

Cor.

Trompette.

Trombone.

Tuba.

Harpe.

Guitare.

Accordéon.

Percussions.

Instruments anciens.

Instruments traditionnels.

Jazz.

Formation musicale.

Accompagnement.

Chant.

Direction d'ensembles vocaux.

Direction d'ensembles instrumentaux.

Orgue.

Musique électroacoustique.

Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées.

Culture musicale.

Ecriture.

Professeur chargé de direction (musique et danse).

Danse classique.

Danse contemporaine.

Danse jazz.

Arts plastiques (histoire des arts).

Arts plastiques (sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication).

Arts plastiques (philosophie des arts et esthétique).

Arts plastiques (peinture, dessin, arts graphiques).

Arts plastiques (sculpture, installation).

Arts plastiques (cinéma, vidéo).

Arts plastiques (photographie).

Arts plastiques (infographie et création multimédia).

Arts plastiques (espaces sonores et musicaux).

Arts plastiques (graphisme, illustration).

Arts plastiques (design d'espace, scénographie).

Arts plastiques (design d'objet).

Pour la discipline professeur chargé de direction (musique et danse), l'épreuve pédagogique consiste en une séance de travail avec un groupe d'élèves musiciens ou danseurs en 2^e et/ou 3^e cycle. Cette séance prend appui sur le travail de deux œuvres de styles différents.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée à l'une des délégations régionales du Centre national de la fonction publique territoriale.